

**Bruxelles, le 18 juin 2026
(OR. en)**

8664/26

**Dossier interinstitutionnel:
2026/0803 (NLE)**

LIMITE

**DENLEG 37
AGRILEG 104
SAN 255
CONSOM 138
RECH 195
MI 401
FOOD 50**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de membres titulaires et de membres suppléants du conseil d'administration de l'Autorité européenne de sécurité des aliments représentant les intérêts de la société civile et du secteur de la chaîne alimentaire

1. Conformément à l'article 25, paragraphe 1 *bis*, point c), du règlement (CE) n° 178/2002¹, le conseil d'administration de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) comprend quatre membres titulaires et quatre membres suppléants qui disposent du droit de vote et représentent les intérêts de la société civile et du secteur de la chaîne alimentaire.
2. Le mandat des membres titulaires et des membres suppléants actuels représentant les intérêts de la société civile et du secteur de la chaîne alimentaire expire le 30 juin 2026².
3. Il convient dès lors de nommer des représentants des intérêts de la société civile et du secteur de la chaîne alimentaire pour un nouveau mandat de quatre ans, débutant le 1^{er} juillet 2026.

¹ Règlement (CE) n° 178/2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires (JO L 31 du 1.2.2002, p. 1).

² 9123/22.

4. Le 12 mars 2026, la Commission a présenté au Conseil une liste de candidats sélectionnés en vue de la nomination des membres susmentionnés³.
5. Le 17 mars 2026, le Conseil a invité le Parlement européen à soumettre son avis au Conseil dès que possible, et au plus tard le 16 juin 2026.
6. Le 4 juin 2026, le Parlement européen a rendu son avis au Conseil⁴.
7. Le 5 juin 2026, sur la base des indications reçues des délégations et conformément à la procédure de sélection approuvée par le Comité des représentants permanents⁵, le secrétariat général du Conseil a identifié les candidats faisant l'objet du plus grand nombre de recommandations et en a informé les délégations (voir annexe).
8. Dès lors, le Comité des représentants permanents (1^{re} partie) est invité à:
 - confirmer son soutien aux représentants énumérés à l'annexe de la présente note;
 - recommander au Conseil d'adopter, en point "A" de l'ordre du jour d'une de ses prochaines sessions, la décision portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du conseil d'administration de l'Autorité européenne de sécurité des aliments représentant les intérêts de la société civile et du secteur de la chaîne alimentaire, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 8666/26;
 - suggérer au Conseil de décider de faire publier la décision au *Journal officiel de l'Union européenne*.

³ 7235/1/26 REV 1.

⁴ 10256/26.

⁵ 6306/22.

**NOMINATION DE MEMBRES TITULAIRES ET DE MEMBRES SUPPLÉANTS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AUTORITÉ EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ DES
ALIMENTS REPRÉSENTANT LES INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DU
SECTEUR DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE**

**Nominations en tant que représentants d'organisations de consommateurs pour la période
allant du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2030:**

- M. Agustín REYNA (membre titulaire),
- M^{me} Izaskun MARTÍN CABREJAS (membre suppléant).

**Nominations en tant que représentants d'organisations non gouvernementales de défense de
l'environnement pour la période allant du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2030:**

- M. Martin DERMINE (membre titulaire).

**Nominations en tant que représentants d'organisations d'agriculteurs pour la période allant
du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2030:**

- M. Max SCHULMAN (membre titulaire),
- M. José María CASTILLA BARÓ (membre suppléant).

**Nominations en tant que représentants d'organisations de l'industrie pour la période allant du
1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2030:**

- M^{me} Roxane RÖTHLISBERGER FELLER (membre titulaire),
- M. Alejandro David RODARTE CASTREJÓN (membre suppléant).